

**DECISION N° 20260122_P_020
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes
LOIRE SEMENE

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

**Objet : Signature d'une convention avec la « MAIRIE D'AUREC-SUR-LOIRE »
pour la mise à disposition de la salle d'escalade à la Teinturerie, au bénéfice des jeunes de 12 à 14 ans inscrits à Actions Jeunes durant les vacances de février 2026.**

Le Président,

N° 20260122_P_020

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**MAIRIE D'AUREC-SUR-LOIRE
Place du Breuil
43110 AUREC-SUR-LOIRE**

Pour une mise à disposition de la salle d'escalade à la Teinturerie, au bénéfice des jeunes de 12 à 14 ans inscrits à Actions Jeunes durant les vacances de février 2026.

Date : Mardi 17 février 2026

Lieu : Salle d'Escalade à la teinturerie d'Aurec-sur-Loire

Participants : Enfants de 12 à 14 ans inscrits à Actions Jeunes

Jauge : 24 personnes maximum

Montant : A titre gracieux

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVÉ SUR SEMENE, Le 22 janvier 2026

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260122-20260122_P_020-AU
Reçu le 06/02/2026